Mont Saint Aignan

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, Maire de la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1er avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue du Docteur Fleury ;**

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Viafrance, afin de permettre la giration des véhicules de travaux, **rue Docteur Fleury ;**

N° 2025 - 847

Du registre des arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT
PARKING DU CENTRE SPORTIF RUE DU DOCTEUR FLEURY

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er. – La circulation le long de la voie nord-ouest du parking du Centre Sportif sera en double sens afin de permettre la giration des véhicules de travaux, **rue du Docteur Fleury, du 01 juillet au 31 octobre 2025.**

Article 2.-. Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1er, conformément au plan joint avec l'arrêté.

Article 3.- La signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise Viafrance. Elle va être chargée de sa surveillance et de son entretien pendant toute la durée du chantier.

Article 4.-. Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONT SAINT AIGNAN, le 30 juin 2025

Certifié exécutoire par publication et affichage
En date du : - 1 JUIL. 2025

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et Direction des Transports de la Métropole
- Entreprise Viafrance

Pour le Maire et par délégation

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la Gestion
Des Espaces Publics

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr